

Ecocitoyenneté : Vous êtes

Au-delà de l'information, de l'argumentation ou de la sanction, « soumission librement consenties » pour agir sur les comportements scientifiquement prouvés - pour favoriser l'engagement,

Enseignants et parents tablent volontiers sur la sanction (promesse de récompenses et/ou menace de punitions) pour inciter leurs élèves ou leurs enfants à faire ce qu'ils souhaitent les voir faire en classe (par exemple : écouter attentivement une leçon, faire tel ou tel exercice) ou à la maison (par exemple : faire les devoirs plutôt que regarder la télévision, éteindre la lumière en quittant sa chambre). Ils s'en remettent également, tout aussi volontiers, aux vertus de l'information et de l'argumentation. Ces leviers ont des avantages et des inconvénients.

Sanction, information et argumentation

Si la sanction présente l'avantage d'augmenter la probabilité de voir les élèves se comporter conformément à nos attentes, elle présente un inconvénient majeur : les élèves peuvent faire l'économie de ce qu'ils sont (leur personnalité, leurs valeurs, leurs goûts) pour expliquer leurs comportements. Ils disposent d'une raison toute prête : éviter une punition ou obtenir une récompense. Pas étonnant, dans ces conditions, qu'on ne parvienne pas à affecter leur « motivation intrinsèque ».

L'information et l'argumentation présentent, quant à elles, l'avantage de fournir aux élèves de solides arguments et, par delà, d'excellentes raisons de faire ce qu'on leur demande de faire. Malheureusement, l'information et l'argumentation ne favorisent guère l'obtention des comportements recherchés. « Ça rentre dans une oreille et ça ressort par l'autre » nous dit, fort justement, la sagesse populaire. Il ressort d'une recherche récemment réalisée aux États-Unis que la probabilité d'être

fumeur à 17 ans n'est pas plus faible chez des élèves ayant pourtant suivi 65 séances de « sensibilisation » entre 8 ans et 17 ans - et donc parfaitement informés des méfaits du tabac - que chez des élèves n'ayant pas suivi ces séances. Et cette recherche n'en est qu'une parmi de très nombreuses illustrant le décalage qu'il peut y avoir entre nos idées et nos actes.

Évidemment, cela ne signifie pas qu'informer ou qu'argumenter ne sert à rien. Au contraire, cela permet au fil du temps à modifier les savoirs, les idées, et même, certainement, à provoquer de réelles prises de conscience. Mais si l'information et l'argumentation sont nécessaires, elles ne sont pas pour autant suffisantes. On peut être parfaitement convaincu de la nécessité de donner son sang et ne jamais le faire. Si nous ne le faisons pas, ce n'est donc pas parce que nos idées nous dictent de ne pas le faire. D'ailleurs, nous sentons bien qu'il suffirait de « peu de chose » pour franchir le pas.

La pédagogie de l'engagement

Sanction, information et argumentation ne sont pas les seuls leviers sur lesquels les acteurs de l'éducation peuvent jouer pour influencer sur les comportements, notamment énergétiques. Il en est d'autres, dont un au moins a fait l'objet de très nombreux travaux scientifiques de la part des psychologues sociaux : l'engagement. Pris dans leur ensemble, les travaux sur l'engagement débouchent sur quelques principes d'actions qui, bien utilisés, peuvent permettre d'optimiser nos pratiques éducatives et d'aider autrui à modifier librement ses habitudes. Citons-en quatre :

Le principe de liberté. Ce principe consiste, chaque fois que cela est possible à doter enfants ou élèves d'un statut de décideur libre et responsable : « C'est à toi de voir... tu fais comme tu veux... ». Le recours à ce principe présente deux avantages. Comme on s'en doute, il favorise l'appropriation et l'intériorisation des valeurs requises par notre fonctionnement social. Mais contrairement à ce que l'on pense, il ne réduit pas nos chances de voir nos enfants ou nos élèves faire ce qu'on attend d'eux. Il peut même les augmenter sensiblement. Il faut savoir qu'un étudiant a plus de chance de visiter un site web, si la mention « cliquez ici » et remplacée sur l'écran par la mention « vous



Comment susciter la participation et les changements de comportement ?
En adaptant éthiquement les techniques de manipulation utilisées par le marketing

es libre de vous engager...

parents et enseignants peuvent s'inspirer des « techniques de
nts de leurs enfants. Quelques tuyaux bien utiles – et
our l'énergie comme dans la vie.

êtes libres de cliquer ici ». Il faut savoir aussi qu'un étudiant a plus de chance de se faire offrir un ticket de bus par un inconnu si, après avoir formulé sa requête, il ajoute : « Evidemment vous êtes libre de me dépanner ou pas ». Ce principe doit nous inciter à mettre en place, chaque fois que cela est compatible avec les impératifs familiaux ou les contraintes scolaires, des espaces de liberté. Il y a tout à gagner et rien à perdre.

Le principe du primat de l'action. Ce principe consiste avant toute chose à obtenir des actes. Mais attention, conformément au principe précédent, ces actes doivent être obtenus dans un contexte de liberté. Aussi, mieux vaut-il commencer par des actes peu « coûteux ». De très nombreuses recherches montrent que de tels actes sont susceptibles d'en appeler d'autres. C'est pour cette raison que les psychologues sociaux les qualifient volontiers d'« actes préparatoires ».

Récemment, dans le cadre d'un programme de recherches visant à promouvoir l'écocitoyenneté, des élèves de 8-9 ans ont été amenés, à la demande de leur institutrice ou de leur instituteur, à mettre « librement » sur la porte du réfrigérateur familial un auto-collant appelant à une meilleure maîtrise de l'énergie, ou encore à faire « librement » une observation chez eux afin de noter les habitudes familiales qui pourraient être changées sans que cela ne soit gênant pour personne (actes préparatoires), par exemple, éteindre la veille du téléviseur avant de se coucher. Ils étaient ultérieurement invités à s'engager par écrit à réaliser un comportement écocitoyen donné (comportement attendu), par exemple, prendre une douche plutôt qu'un bain, engagement pris par près de 100% des élèves dans la plupart des classes.

Le principe de naturalisation. Ce principe consiste à aider l'élève à tisser un lien entre ce qu'il est (sa personnalité, ses goûts, ses aptitudes) et ce qu'il a fait, lorsque ce qu'il a fait correspond à nos attentes, afin de favoriser la « naturalisation » du trait socialement désirable. Si l'élève s'est « bien comporté » dans telle ou telle circonstance, s'il vient, par exemple, de réussir un exercice de mathématiques ou d'avoir un comportement éco-énergétique, on utilisera des phrases comme : « Ça ne m'étonne pas de toi », « Je vois que tu as la bosse des maths », etc. afin de favoriser l'établissement par l'élève d'un lien entre lui-même (sa nature) et son comportement ou sa performance scolaire.

Le principe de dénaturalisation. À l'inverse du précédent, ce principe consiste à tout faire – que l'on soit enseignant ou que l'on soit parent – afin que l'enfant n'établisse pas de lien entre ce qu'il est (sa personnalité, ses goûts, ses aptitudes) et ce qu'il a fait, lorsque ce qu'il a fait ne correspond pas à nos attentes. Il s'agit cette fois de procéder à une « dénaturalisation » du trait indésirable.

Lorsque son comportement laisse à désirer, par exemple lorsqu'il laisse toutes les lumières allumées en quittant la classe ou

la maison, on évitera de dire « tu es vraiment un gaspilleur » pour préférer « Je sais que tu n'es pas un gaspilleur ». Le recours au principe de dénaturalisation permet donc à l'élève de ne pas considérer qu'il est dans sa nature de se comporter de la sorte, ou d'échouer dans telle ou telle matière. À cet égard, les travaux sur l'engagement nous invite à ne pas en rester là, mais à obtenir, dans un climat de confiance, que l'enfant s'engage sur le champ, librement cela va sans dire (cf. le principe de liberté), à faire une chose précise (cf. le principe du primat de l'action), par exemple : éteindre systématiquement et inviter ses copains à faire de même lorsque l'occasion se présente : « Hugo, je voudrais que tu me dises ce que tu comptes faire pour ne pas que la facture explose ? ». Cette façon de poursuivre l'échange a pour avantage de responsabiliser l'élève en le laissant lui-même définir les termes d'un contrat d'action, ou d'un contrat de travail (dans le cas par exemple d'un échec en math).

Action et de la responsabilisation

Il s'agit là de quelques principes sur lesquels repose la pédagogie de l'engagement. Cette pédagogie n'est autre qu'une pédagogie de l'action et de la responsabilisation. Il s'agit d'une pédagogie de l'action, car tout est fait pour mettre les élèves en mouvement, pour les rendre « acteurs » et pas seulement « actifs », pour les amener à prendre des décisions et même des engagements au sens fort du terme, bref pour les aider à franchir le pas. Il s'agit d'une pédagogie de la responsabilisation dans la mesure où ces décisions et ces engagements sont obtenus dans un climat de liberté propice à l'intériorisation des valeurs recherchées.

Certes, la pédagogie n'est pas une science, mais une pratique. Il n'en demeure pas moins que cette pratique, comme toute pratique, ne demande qu'à être éclairée par les avancées des connaissances scientifiques, connaissances relevant des sciences de l'éducation bien sûr, mais aussi, connaissances sociologiques, psychologiques, et - pourquoi pas ? - psycho-sociales.

Robert-Vincent JOULE

dirige le Laboratoire de Psychologie Sociale de l'Université de Provence. Il a obtenu le prix 2002 de la diffusion scientifique au Festival des Sciences et des Technologies.

Bibliographie:

Joule, R.V. & Beauvois, J.L. (2002). *Petit traité de manipulation à l'usage des honnêtes gens*. Presses Universitaires de Grenoble
Joule, R.V. & Beauvois J.L. (1998). *La soumission librement consentie*. Presses Universitaires de France.

Robert-Vincent JOULE tiendra une conférence lors des 10^{es} Rencontres de l'éducation à l'environnement, le 16 février 2005 au Domaine de Mozet.

Programme et inscriptions : 02 286 95 70 –
www.reseau-idee.be

